

# Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Diffusion immédiate

Le 2 mars 1998

### **Projet de loi sur le contrôle du tabac : UNE LÉGISLATION LONGTEMPS ATTENDUE**

**Montréal, le 2 mars 1998.** « Nous sommes ravis de l'annonce faite par le ministre de la Santé, Jean Rochon, à l'effet qu'un projet de loi anti-tabac serait déposé ce printemps. Nous sommes aussi très impatients de connaître toutes les modalités entourant le dépôt et l'adoption de ce projet de loi. Les informations diffusées par la presse nous laissent croire que ce projet de loi sera très intéressant », affirme monsieur Louis Gauvin, porte-parole de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*.

Rappelons que la Coalition, forte de ses quelque 650 membres, fait pression depuis déjà plusieurs années auprès du Gouvernement du Québec en vue du dépôt d'un projet de loi sur le contrôle du tabac et que le dépôt de cette loi, promis depuis 1994, a été reporté à plusieurs reprises.

« Il est maintenant clair que le Gouvernement du Québec a compris l'enjeu de la question du tabac et le besoin urgent d'agir face aux problèmes de santé reliés au tabagisme. Les efforts continus de la Coalition et des autres groupes de pression auraient donc porté fruit : nous avons su convaincre les décideurs du bien-fondé d'une législation sur le tabagisme et ce, en présentant une argumentation solide et logique », déclare M. Gauvin.

Les sondages effectués pour le compte de la Coalition et d'autres organismes ont d'ailleurs révélé que la population québécoise endossera une loi anti-tabac d'autant plus facilement que le problème des commandites des événements culturels et sportifs a été en grande partie réglé par l'annonce de la création d'un fonds de compensation par le ministre des Finances le 13 février dernier.

« La lutte n'est pas terminée ! Au cours des prochaines semaines, la Coalition entend mobiliser ses membres afin de soutenir le projet de loi, dans la mesure toutefois où celui-ci répond à ses attentes », déclare enfin M. Gauvin.

- 30 -

**Source et information** : Louis Gauvin (514) 598-5494 ; pagette : (514) 361-7046

